

Zone de Secours DINAPHI

Rue Joseph Wauters, 47-79

5580 JEMELLE

Tél : 084/21.99.96

Email : grh@zsdinaphi.be



Appel à candidature pour le recrutement de 17 Sapeurs-pompiers volontaires et constitution d'une réserve au sein de la Zone de Secours DINAPHI

Au sein du personnel opérationnel de la zone de secours « *DINAPHI* », le Sapeur-Pompier volontaire effectue les tâches d'exécution opérationnelles dans le cadre des missions de base afin de garantir le bon fonctionnement opérationnel de la zone.

Descriptif de fonction :

Sapeur-Pompier

Le sapeur-pompier collabore avec l'équipage d'un véhicule d'incendie (autopompe multifonctionnelle, auto-échelle, etc.). Il a des missions, compétences et responsabilités relatives à l'exécution et au soutien opérationnel lié aux domaines d'activité opérationnels. En outre, il exécute des missions données par le chef des opérations et lui notifie toujours ses constatations. Il utilise ensuite le matériel standard des véhicules d'incendie, complété éventuellement des moyens nécessaires d'autres véhicules, vos tâches et missions (non limitatives) sont les suivantes :

Collaborateur opérationnel – interventions

Participer aux interventions afin de réaliser les objectifs opérationnels de la zone :

- Lutter contre les incendies et les explosions au sens le plus large du terme.
- Sauver des personnes se trouvant dans des situations dangereuses, protéger leurs biens et assurer le soutien logistique des actions de sauvetage spécialisées.
- Limiter la libération de substances nuisibles à l'environnement et en assurer le nettoyage ainsi qu'assurer le soutien logistique des équipes spécialisées lors des interventions en cas d'incident impliquant des substances dangereuses.
- Effectuer divers travaux techniques (de sauvetage) en mettant à disposition du matériel de sauvetage spécialisé dans les circonstances les plus diverses.

Collaborateur opérationnel – préparation

Entretenir sa condition physique et participer à des exercices et des formations permettant d'exécuter ses tâches en toute sécurité pour lui-même, ses collègues et les personnes en détresse :

- Participer à des exercices physiques, organisés par la zone.
- Participer à des exercices, formations, simulations, visites sur le terrain et formations complémentaires, axés notamment sur la connaissance du territoire de la zone.

Pour plus de détails sur ces descriptions de fonction, merci de bien vouloir vous référer à l'Arrêté Ministériel du 08 octobre 2016 :

<https://www.civileveiligheid.be/fr/regulation/arrete-ministeriel-du-8-octobre-2016-fixant-les-descriptions-de-fonction-du-personnel-ope>

Conditions à remplir :

Il y a lieu pour les candidats de remplir les conditions préalables suivantes :

- être Belge ou citoyen d'un autre Etat faisant partie de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse ;
- être âgé de 18 ans minimum ;
- avoir une conduite conforme aux exigences de la fonction visée. Le candidat fournit un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- jouir des droits civils et politiques ;
- satisfaire aux lois sur la milice ;
- être titulaire du permis de conduire B ;
- être titulaire du certificat d'aptitude fédéral de base, du cadre moyen ou du cadre supérieur (celui-ci devra être valable à la date du dépôt de votre candidature, le cachet de la poste faisant foi).

De plus, il sera demandé au candidat d'être domicilié à maximum 6 minutes d'un poste de secours de la zone. Cette condition devra être remplie au plus tard par les agents retenus à la fin du stage de recrutement.

Epreuves de recrutement :

Le recrutement est subordonné à la réussite d'un concours et d'un examen médical éliminatoire, tel que défini à l'article I.4 - 26 du Code du bien-être au travail.

Le concours consiste en une entrevue avec un jury d'examen, lequel évaluera les candidats sur :

- Leur motivation,
- Leur activation,
- Leur disponibilité,
- Leur conformité au descriptif de la fonction.

Il convient d'obtenir au moins 50 % des points à l'épreuve, pour être considéré comme lauréat. Les candidats retenus seront admis au stage de recrutement ou versés dans une réserve de recrutement (valable 2 ans) par le conseil, dans l'ordre de classement résultant de l'épreuve précitée.

A l'issue du stage et si l'évaluation est favorable, le stagiaire volontaire est nommé pour une période de 6 ans, renouvelable.

Modalités pratiques :

a) Candidatures

L'acte de candidature doit être accompagné obligatoirement des documents suivants :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Le certificat d'aptitude fédéral
- Un extrait de casier judiciaire (595 – modèle général) délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures.

Sous peine de nullité, le dossier de candidature **complet** doit être adressé, **par courrier recommandé** à l'adresse suivante : Zone de secours DINAPHI, Collège zonal, Rue du Marché couvert 20, 5590 CINEY, au plus tard **pour le 08/09/2019** à minuit, le cachet de la poste faisant foi, ou déposé à la même adresse et dans le même délai, contre récépissé, auprès de la Directrice administrative ou sa déléguée.